

Exposé des motifs :

Combien faudra-t-il de victimes pour que les pouvoirs publics agissent à la hauteur de l'urgence des violences sexuelles et sexistes ? Combien faudra-t-il de victimes pour que l'on cesse de parler de dysfonctionnement, de fait divers et que l'on regarde la réalité en face ?

Les violences sexistes et sexuelles ne sont ni marginales ni accidentelles. Elles traversent et meurtrissent toute notre société. Elles sont systémiques. Les violences sexistes et sexuelles sont présentes partout, dans la sphère familiale d'abord, mais aussi à l'école, au travail ou dans l'espace publique. Notre société échoue à protéger ses enfants, les femmes et toutes les personnes exposées.

La réponse, elle, est collective. Nous devons sortir du déni des violences pédo-criminelles qui restent extrêmement puissantes pour le juge des enfants Edouard Durand. Les réponses publiques apportées jusqu'à présent demeurent insuffisantes. Trop souvent fragmentées, sous-financées, insuffisamment coordonnées ou concentrées sur la seule réponse pénale, elles peinent à agir sur les causes profondes de ces violences. Si la sanction est indispensable, elle ne saurait constituer l'unique horizon de l'action publique. Prévenir plutôt que réparer. Éduquer plutôt que subir. Accompagner plutôt que laisser seules les victimes. Tels doivent être les principes directeurs d'une véritable politique publique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette politique ne pourra être efficace sans moyens massifs et pérennes. Elle suppose de renforcer l'éducation à l'égalité, la prévention dès le plus jeune âge, la formation des professionnels, l'accompagnement des victimes, l'hébergement d'urgence, l'accès aux soins, à la justice et à la protection.

Elle suppose également de reconnaître pleinement le rôle essentiel joué par les associations. Chaque jour, sur l'ensemble de nos territoires, des structures spécialisées accueillent, écoutent, orientent et accompagnent les victimes. Elles assurent des missions d'intérêt général indispensables, souvent dans des conditions financières précaires et avec des moyens humains limités. Sans elles, des milliers de victimes resteraient sans soutien. Leur expertise, leur engagement et leur présence de proximité doivent être davantage reconnus et soutenus.

Nous ne pouvons pas nous défaire sur une absence de volonté nationale, nous devons agir chaque fois que nous le pouvons. Nous exigeons de l'Etat une action globale, une législation ajustée et des moyens à la hauteur des enjeux.

En conséquence, **le Conseil régional des Pays de la Loire, réuni en session plénière le jeudi 25 juin 2026 :**

- **Exprime sa solidarité pleine et entière envers l'ensemble des victimes de violences sexuelles et sexistes et leurs proches ;**
- **Réaffirme que la lutte contre ces violences doit devenir une priorité majeure de l'action publique ;**
- **Appelle l'Etat à renforcer l'arsenal législatif et manière globale et à doter cette politique publique prioritaire d'un budget minimal dédié de 3 milliards d'euros ;**
- **Demande un soutien renforcé et pérenne aux associations spécialisées qui interviennent quotidiennement auprès des victimes sur l'ensemble du territoire ;**
- **S'engage à intégrer de manière transversale la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants en lien avec ses compétences partagées ;**
- **Réaffirme son attachement à l'éducation à l'égalité, à la prévention des violences et à la promotion d'une culture du consentement.**

En mémoire de Lyhanna.



Lucie Etonno, Présidente du groupe l'Écologie Ensemble
Et les élu·es du groupe l'Écologie Ensemble